

<b>VILLE DE MORLAIX</b> Département du Finistère	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b> <b>SÉANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021</b>
<b>Date de convocation</b> 25 mars 2021  <b>Question</b> DF n° 21-02-02  <b>Rapporteur :</b> <b>Ismaël DUPONT</b>  <b>Nombre de conseillers</b> <b>en exercice : 33</b>  <b>Nombre de conseillers</b> <b>présents (physiquement</b> <b>ou à distance) : 33</b>  <b>Nombre de conseillers</b> <b>votants : 32</b>	<b>Président :</b> Jean-Paul VERMOT.  <b>Étaient présents :</b> Jean-Paul VERMOT ( <i>ne prend pas part au vote</i> ); Ismaël DUPONT ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia TOSSER ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Patrick GAMBACHE ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahmada ZOUBEIRI ; Elise KÉRÉBEL ; Katell SALAZAR ; Henri-Merlin GABA ENGABA ; Édith FER ; Élodie POSTOLLEC ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ghislain GUENGANT ; Maëla BURLLOT ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Agnès LE BRUN ; Jean-Charles POULIQUEN ; Annie PIRIOU ; Georges AURÉGAN ; Charlotte JULIE ; Christophe STEWART ; Marie GALLOUÉDEC.  <b>Secrétaire de séance :</b> Yvon LAURANS.

### > VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-8 et L. 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu la délibération n° DF 21-01-01 du 25 février 2021, relative au débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2021 ;

Vu la délibération n° DF 21-02-01 du 1<sup>er</sup> avril 2021, relative à l'approbation des taux municipaux 2021 ;


Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ;

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée ;

Considérant que cet acte prévisionnel, peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à la majorité (26 pour, 6 contre) approuvent le Budget Primitif 2021, ci-annexé.

Le Maire,




Jean-Paul VERMOT

## BUDGET PRIMITIF 2021

Suite au Débat d'Orientation Budgétaires du conseil municipal du 25 février 2021, il est proposé de délibérer sur le Budget Primitif 2021.

Les inscriptions de crédits proposées sont les suivantes :

➤ Pour le budget principal

BUDGET M14 TTC - BUDGET PRINCIPAL					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>23 010 000</b>	32	26	6	/
<b>Section d'Investissement</b>	<b>12 443 100</b>	32	26	6	/
<i>dont propositions nouvelles</i>	11 407 186.74				
<i>reports</i>	1 035 913.26				

➤ Pour les budgets annexes

BUDGET M14 HT - Cuisine Centrale					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>2 490 117</b>	32	26	6	/
<b>Section d'Investissement</b>	<b>114 438</b>	32	26	6	/
<i>dont propositions nouvelles</i>	91 419.76				
<i>reports</i>	23 018.24				

BUDGET M14 TTC - Pôle Petite Enfance					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>2 349 050</b>	32	26	6	/
<b>Section d'Investissement</b>	<b>114 750</b>	32	26	6	/

BUDGET M14 HT - Parc de Langolvas					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>251 460</b>	32	26	6	/
<b>Section d'Investissement</b>	<b>14 500</b>	32	26	6	/

BUDGET M14 HT - Lotissement Orée du Bois					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>325 212.91</b>	32	26	6	/
<b>Section d'Investissement</b>	<b>200 000.00</b>	32	26	6	/

BUDGET M14 HT - Lotissement Kermaria					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>53 440.80</b>	32	26	6	/
<b>Section d'Investissement</b>		32	26	6	/

Une note de synthèse budgétaire est jointe en annexe, ainsi que la maquette budgétaire M14 et ses annexes.

Le Maire,




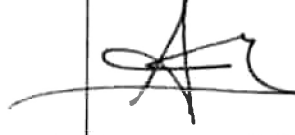
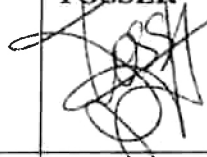

   
Jean-Paul VERMOT

# BUDGET PRIMITIF

Présenté par Monsieur le Maire,

Date de convocation : 25 mars 2021

À Morlaix, le 1<sup>er</sup> avril 2021

<b>Ismaël DUPONT</b> 	<b>Catherine TRÉANTON</b> 	<b>Yvon LAURANS</b> 	<b>Nathalie BARNET</b>	<b>André LAURENT</b> 
<b>Valérie SCATTOLIN</b>	<b>Frédéric L'AMINOT</b>	<b>Laëtitia TOSSER</b> 	<b>Jérôme PLOUZEN</b>	<b>Françoise QUEINNEC</b>
<b>Patrick GAMBACHE</b> 	<b>Marie- Françoise MADEC</b>	<b>Patricia STEPHAN</b>	<b>Ahamada ZOUBEIRI</b>	<b>Elise KEREBEL</b>
<b>Katell SALAZAR</b>	<b>Henri Merlin GABA ENGABA</b>	<b>Edith FER</b>	<b>Elodie POSTOLLEC</b>	<b>David GUYOMAR</b>
<b>Kristell BRETON</b>	<b>Ghislain GUENGANT</b>	<b>Maëla BURLLOT</b>	<b>Jolan FAUCHEUR</b>	<b>Eugène DAVILLERS- CARADEC</b>
<b>Annie PIRIOU</b>	<b>Georges AUREGAN</b>	<b>Agnès LE BRUN</b>	<b>Marie GALLOUEDEC</b>	<b>Jean-Charles POULIQUEN</b>
<b>Christophe STEWART</b>	<b>Charlotte JULIE</b>			

*Conseil municipal tenu en visioconférence – signature des membres en présentiel*



# NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Conseil municipal du  
1<sup>er</sup> avril 2021

# SOMMAIRE

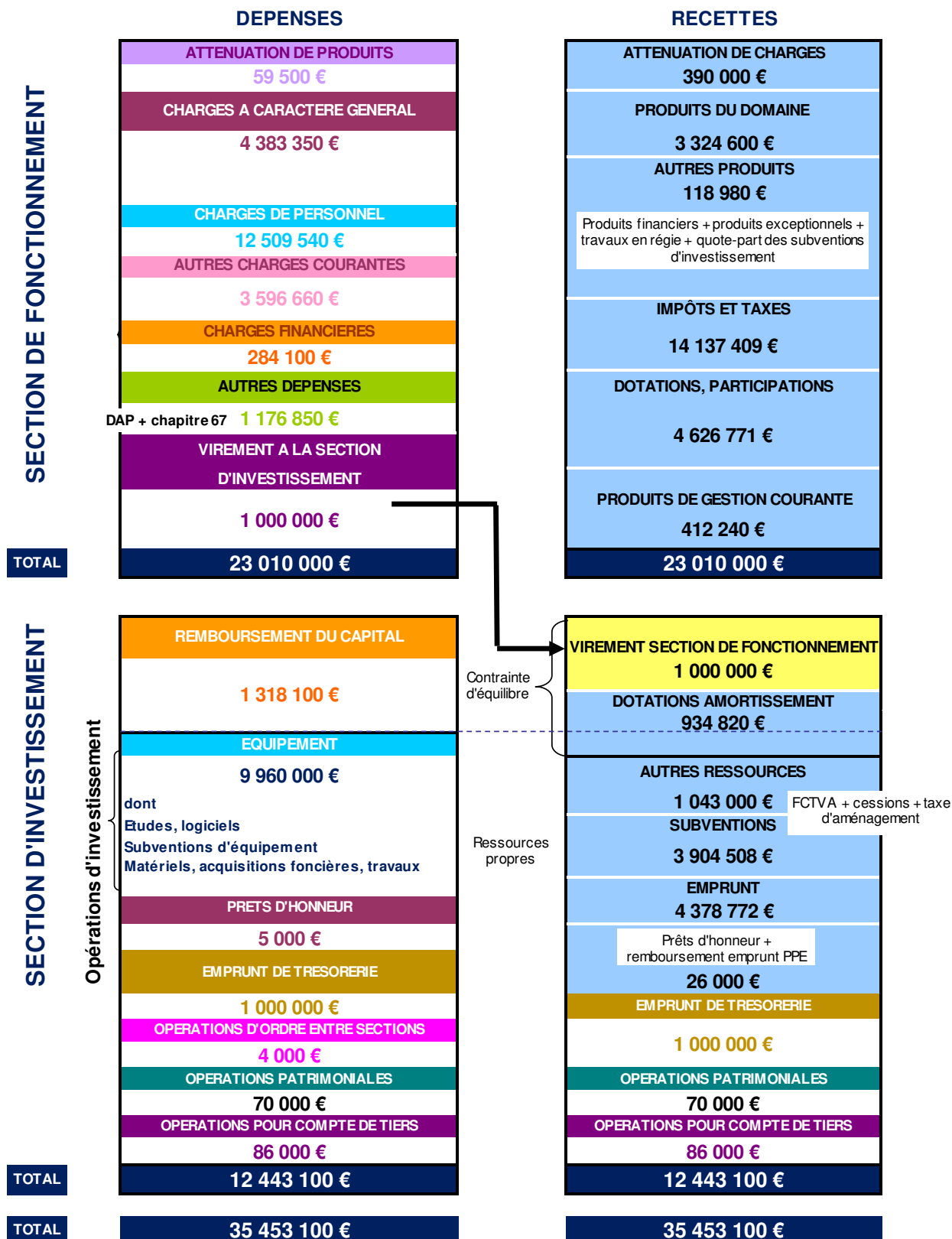
<b>1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET .....	3
1.2 FONCTIONNEMENT .....	4
1.2.1 <i>Présentation par nature</i> : .....	4
1.2.2 <i>Présentation par fonction</i> : .....	14
1.2.3 <i>Présentation par service</i> : .....	14
1.3 INVESTISSEMENT .....	15
1.3.1 <i>Présentation par nature</i> : .....	15
1.3.2 <i>Présentation par fonction</i> : .....	19
1.3.3 <i>Présentation par opération</i> : .....	20
1.4 ANALYSE FINANCIERE .....	21
1.4.1 <i>Les capacités d'épargne</i> : .....	21
1.4.2 <i>Les caractéristiques de la dette</i> : .....	23
1.4.3 <i>Les principaux ratios financiers</i> : .....	23
<b>2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX .....</b>	<b>25</b>
2.1 POLE PETITE ENFANCE (PPE).....	25
2.2 CUISINE CENTRALE.....	25
2.3 PARC DE LANGOLVAS .....	26
2.4 LOTISSEMENTS.....	26
<b>3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2021 CONSOLIDEE : .....</b>	<b>27</b>

# 1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

## 1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le budget de fonctionnement de la Ville de Morlaix s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **23 010 000 €**, contre 22 970 000 € en 2020. L'équilibre budgétaire impose un virement de **1 000 000 €** à la section d'investissement. La politique d'investissement 2021 s'élève à **12 443 100 €** dont **9 960 000 €** de dépenses d'équipement.

### PROJET EQUILIBRE GENERAL BP 2021



## 1.2 FONCTIONNEMENT

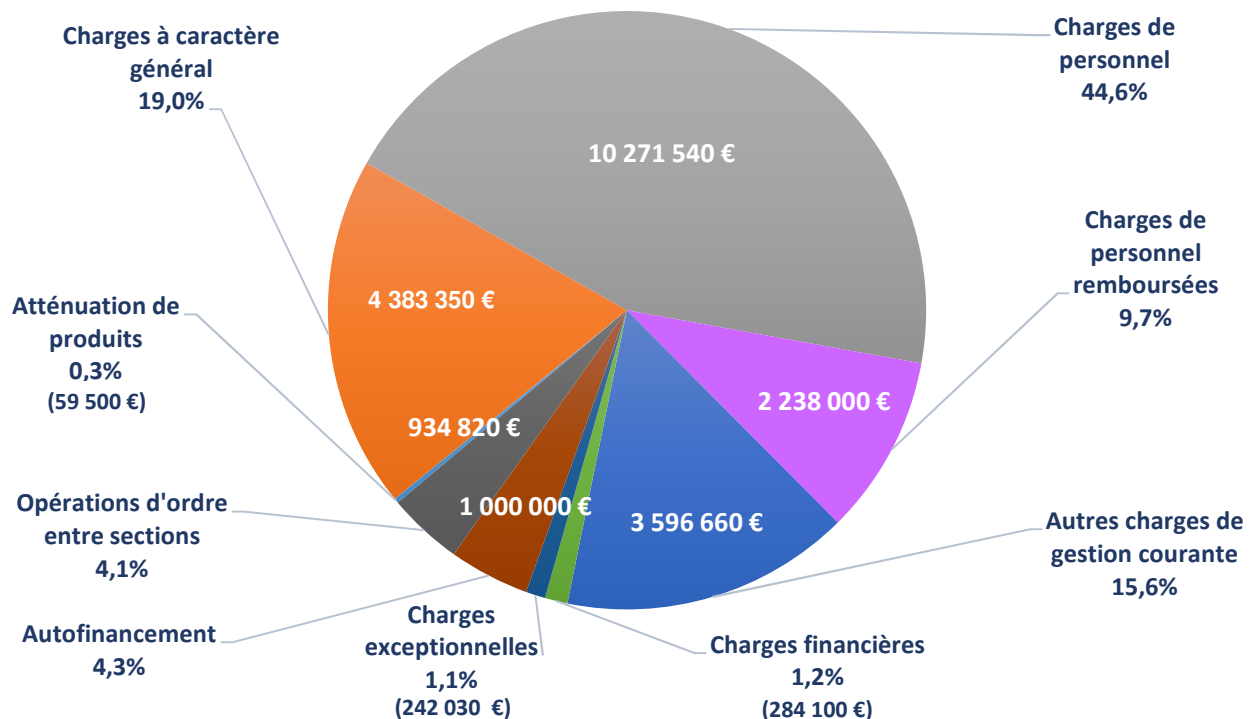
### 1.2.1 Présentation par nature :

➤ **Dépenses :**

Les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire** limitent la hausse des dépenses à + 0.2 % (soit + 40 000 €) ce qui porte l'équilibre de la section de fonctionnement à 23 010 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2020	BP 2021	Evol /BP 2020
014	Atténuation de produits	0,3%	46 550	59 500	27,8%
011	Charges à caractère général	19,0%	4 483 600	4 383 350	-2,2%
012	Charges de personnel	44,6%	10 514 770	10 271 540	-2,3%
012	Charges de personnel remboursées	9,7%	2 137 000	2 238 000	4,7%
65	Autres charges de gestion courante	15,6%	3 465 380	3 596 660	3,8%
66	Charges financières	1,2%	282 400	284 100	0,6%
67	Charges exceptionnelles	1,1%	204 000	242 030	18,6%
023	Autofinancement	4,3%	1 000 000	1 000 000	0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	4,1%	836 300	934 820	11,8%
<b>TOTAL</b>		<b>100,0%</b>	<b>22 970 000</b>	<b>23 010 000</b>	<b>0,2%</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (par nature)



✓ **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : elles diminuent de – 2.2 % (soit – 100 250 €) pour atteindre 4 383 350 € en 2021. Cette baisse s'explique par une volonté de maîtriser les charges de fonctionnement avec notamment :

- **Service Communication** : baisse de – 34 070 € (– 28.7 %) due essentiellement à l'annulation d'événements prévus en 2021 et liée au contexte sanitaire de la Covid19. Les publications seront donc moins nombreuses. De plus, le loyer du 18, Grand 'Rue est maintenant imputé sur le service du Musée.
- **Service Animations** : baisse de – 6 100 € (– 13.3 %) avec les fêtes et cérémonies qui seront moins nombreuses que les années précédentes compte tenu de la période sanitaire actuelle.
- **Service Affaires générales** : baisse de – 11 800 € (– 29.6 %). Même si la procédure de reprise de concessions perpétuelles à l'abandon lancée en 2017 au cimetière de Ploujean se poursuit, les besoins sont moins importants que l'année passée.
- **Service Enseignement** : diminution de – 55 450 € (– 10.8 %) avec notamment le recalibrage de l'aide de la Ville apportée pour la restauration scolaire fixée à 345 000 € pour 2021. En effet, cette participation s'est élevée à 328 972 € en 2019 et est estimée à 314 368 € en 2020.
- **Service Vie associative** : baisse de – 16 600 € (– 29.4 %) correspondant principalement aux remboursements de frais au Patio imputés sur le service Affaires culturelles.
- **Service Police municipale** : baisse de – 18 600 € (– 55.7 %) due essentiellement à la suppression de l'inscription d'une dépense de 17 500 € afin de financer la reprise de la gestion des horodateurs. En effet, cette dépense correspond maintenant à une redevance (chapitre 65).
- **Service Ressources humaines** : réduction de – 9 200 € (– 21.7 %) avec la disparition de la nature 611 (prestations de services) pour 6 000 € et les indemnités versées aux régisseurs qui sont imputées directement sur chaque service concerné.
- **Service Affaires juridiques** : baisse de – 30 000 € (– 60.0 %). Ce service ne gère que les dépenses d'honoraires, de frais d'actes et de contentieux.

Certains services enregistrent une hausse de leurs charges avec notamment :

- **Service Finances** : augmentation de + 27 205 € (+ 14.6 %) due, principalement, à l'augmentation des stocks au magasin avec l'achat de produits liés à la crise sanitaire (masques, gels, gants, etc.)
- **Service Marchés publics** : hausse de + 9 515 € (+ 5.9 %) avec une inscription de 7 200 € pour l'assistance du cabinet Public Sourcing afin d'accompagner la Ville dans la création d'un service « achats ». Les primes d'assurance restent stables (+ 0.9 %) et la documentation générale (pour l'ensemble des services de la Ville) progressent de + 1 655 €.
- **Service Informatique** : augmentation de + 7 800 € (+ 5.5 %) des contrats de maintenance avec notamment ceux de Sodifrance, Morlaix Communauté (maintenance CIRIL), Arpège, Finance Active (gestion de la dette), Ressources Consultants Finances (prospective financière), Berger Levrault (ATAL), CAO Bretagne (logiciel bureau d'études), Novasys (Zimbra), Votre Bureau (copieurs), etc.
- **Service « La Virgule »** : pour cette première année d'ouverture, une enveloppe de + 57 030 € a été allouée à la plateforme numérique.



✓ **Chapitre 012 - Charges de personnel** : elles s'élèvent à 12 509 540 € (y compris FONJEP de 65 000 €), soit une diminution de – 142 230 € (– 1.1 %) par rapport au BP 2020 et représentent 44.6 % (contre 46.4 % en 2020) du budget total (hors charges de personnel remboursées par les budgets annexes).

En effet, une partie de ces charges est remboursée par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, du Pôle Petite Enfance (PPE) et du Parc de Langolvas pour un montant prévisionnel de 2 238 000 €.

Le BP 2021 a été construit, cette année, à partir de dépenses réalisées (pré Compte Administratif 2020) en affectant une hausse prévisible du fait des projets de service, comme par exemple, l'ouverture prochaine de la plateforme culturelle « La Virgule ».

Le pré Compte Administratif (pré CA) 2020 représenterait une dépense de 12 274 246 € au chapitre 012. Le BP 2021 est fixé à 12 444 540 € (hors FONJEP) pour ce même chapitre, soit une hausse de + 170 294 €. Cette augmentation s'explique par :

- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais également les recrutements envisagés, comme les créations de poste pour l'ouverture de La Virgule ;
- Le maintien de l'enveloppe pour les avancements d'échelon de grade et des promotions internes ;
- Le nombre de cotisants au CNAS augmente également du fait de la pérennisation de certains postes ;
- Un tour d'élection supplémentaire en 2021 par rapport à 2020.

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : ce chapitre budgétaire augmente de + 3.8 %, (soit + 131 280 €) et est estimé à 3 596 660 €.

Il s'agit des subventions versées aux associations (1 375 000 € soit + 14 900 € par rapport au BP 2020) et au CCAS (590 000 € y compris le Dispositif de Réussite Educative suite au désengagement du Département).

La prise en compte du fonctionnement du Pôle Petite Enfance et notamment des charges de personnel nécessitent le versement d'une subvention d'équilibre en faveur de ce budget annexe d'un montant de 1 070 000 € pour l'année 2021 (+ 144 000 € par rapport au BP 2020).

Le forfait de participation aux écoles privées est estimé à environ 282 000 € en 2021 (– 7.5 % par rapport au BP 2020).

✓ **Chapitre 66 - Charges financières** : elles sont estimées pour 2021 à 284 100 € (+ 0.6 %). Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts de la Ville estimés à 279 000 €, les intérêts versés à Morlaix Communauté pour le remboursement de l'emprunt de la caserne (1 600 €) et divers frais et commissions bancaires.

✓ **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** : elles sont estimées pour 2021 à 242 030 €, soit une hausse de + 38 030 € (+ 18.6 %). L'équilibre du budget annexe de Langolvas implique le versement d'une subvention de 157 960 € en hausse, compte tenu du contexte sanitaire et des annulations d'événements (salons, assemblées générales, etc.) de + 57 960 € (+ 58.0 %). Pour la Cuisine Centrale, la subvention d'équilibre est fixée à 80 000 €.

✓ **Chapitre 014 - Atténuation de produits** : ce chapitre atteint 59 500 € et comprend la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) estimé à 15 000 € en 2021 (contre 15 550 € en 2020), les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 500 €) et les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (28 000 €).

En effet, les communes peuvent dégrever d'imposition des personnes dans les conditions fixées par le code général des impôts. Ce chapitre retrace les sommes dues par les collectivités à l'Etat au titre des dégrèvements qu'elles ont octroyés.

Enfin, en 2021, la Ville devra verser à Morlaix Communauté près de 15 000 € correspond au partage du reversement conventionnel du produit du foncier bâti économique perçu par les communes sur l'ensemble des zones d'activités économiques existantes et à venir.

Ce partage est fixé à 25 % de la croissance annuelle du produit pour les communes et 75 % pour la communauté d'agglomération.

✓ **Chapitre 042 - Les opérations d'ordre** : Les écritures d'ordre regroupent l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28), le virement à la section d'investissement (comptes 021 et 023) et des écritures ponctuelles de régularisations comptables. Les dotations aux amortissements augmentent de + 11.8 % par rapport au BP 2020 (+ 98 520 €).

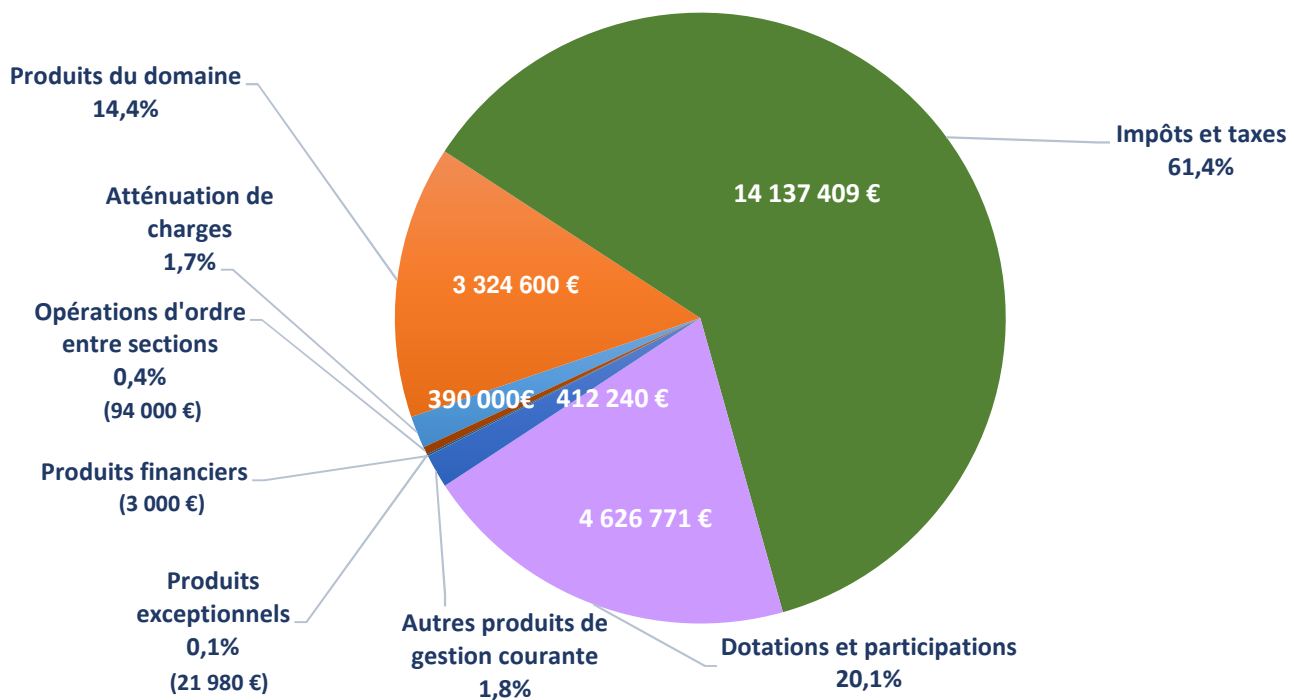
**La maîtrise des charges de fonctionnement permet à la collectivité de dégager un autofinancement de 1 000 000 €, lequel respecte la contrainte d'équilibre réel du budget. Ainsi, le remboursement de l'emprunt (1 318 100 €) est couvert par l'addition du virement entre les sections et de la dotation aux amortissements (934 820 €).**

➤ **Recettes :**

Les orientations du **Rapport d’Orientation Budgétaire** et les données financières de la Ville (DGF, bases fiscales, tarifs...) permettent d’estimer les recettes du BP 2021 à 23 010 000 €, soit une augmentation de + 40 000 € par rapport au budget de l’année précédente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2020	BP 2021	Evol /BP 2020
013	Atténuation de charges	1,7%	360 000	390 000	8,3%
70	Produits du domaine	14,4%	3 355 706	3 324 600	-0,9%
73	Impôts et taxes	61,4%	13 912 788	14 137 409	1,6%
74	Dotations et participations	20,1%	4 875 892	4 626 771	-5,1%
75	Autres produits de gestion courante	1,8%	350 500	412 240	17,6%
76	Produits financiers	0,0%	4 000	3 000	-25,0%
77	Produits exceptionnels	0,1%	15 614	21 980	40,8%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,4%	95 500	94 000	-1,6%
<b>TOTAL</b>		<b>100,0%</b>	<b>22 970 000</b>	<b>23 010 000</b>	<b>0,2%</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**  
(par nature)



✓ **Chapitre 70 - Les produits du domaine diminuent de – 31 106 € (– 0,9 %) pour atteindre 3 324 600 €.**

Depuis 2019, la nomenclature M14 impose d’inscrire la redevance de stationnement dans ce chapitre. Cette recette a été estimée à 200 000 € pour l’année 2021.

Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville :

- Concessions dans les cimetières = 70 000 € (avec des concessions permanentes)
- Entrées Maison à Pondalez = 25 000 €
- Ventes boutique musée = 8 000 €
- Entrées piscine = 38 000 €
- Facturation restauration scolaire = 330 000 €
- Facturation garderie = 75 000 €
- Entrées bibliothèques = 9 000 €
- Redevances d'occupation du domaine public (gaz, télécommunications) = 29 950 €
- Remboursement des frais d'entretien du Pôle d'Echange Multimodal et des ZAE par Morlaix Communauté = 146 000 €

Le second type de recettes, le plus important, tient aux remboursements de personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, du Pôle Petite Enfance et de Langolvas pour un montant de 2 238 000 €. L'augmentation globale est de + 101 000 € par rapport au BP 2020.

✓ **Chapitre 73 - Le produit des impôts et taxes augmente de + 1.6 % en 2021** pour atteindre 14 137 409 €. Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes.

- **Fiscalité directe des ménages :**

Pour l'année 2021, la prospective fiscale est basée sur **une stabilité du taux de foncier bâti**, une revalorisation des bases fiscales de foncier bâti et non bâti par l'Etat de + 0.2 %, une évolution physique des bases nettes de foncier bâti de + 0.3 % et la prise en compte de la suppression de la TH sur les résidences principales avec la mise en œuvre de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation.

En effet, depuis 2020, 80 % des français n'ont plus payé la taxe d'habitation et les dégrèvements consentis jusqu'ici sont transformés en exonérations.

Une exonération de 30 % sera également accordée aux 20 % de foyers les plus aisés en 2021, puis 65 % en 2022, et ainsi, en 2023, la TH sur les résidences principales aura été entièrement supprimée.

**Les communes bénéficieront en remplacement de la taxe d'habitation du transfert du produit départemental de taxe sur le foncier bâti perçu sur leur territoire. Il est calculé pour correspondre à l'ancien produit de taxe d'habitation (bases 2020 et taux 2017).**

Le dispositif proposé par le gouvernement prévoit de compenser la suppression de la part communale de TH sur les résidences principales (la taxation étant maintenue sur les résidences secondaires et les locaux vacants, le cas échéant) **par un transfert de la part départementale de la TFPB**, à compter de 2021.

La perte de TH à compenser au niveau national étant supérieure à la ressource de TFPB transférée, l'Etat contribuera à l'équilibre du dispositif par un abondement constitué d'une fraction des frais de gestion issus des impositions locales.

Pour chaque collectivité prise individuellement, le montant de TFPB transféré n'est pas nécessairement équivalent au montant du produit de la TH perçue sur les résidences principales.

En cas de sur-compensation, c'est-à-dire lorsque la commune recevra un produit de TFPB supérieur au produit de TH qu'elle percevait, le produit perçu par la commune sera diminué de manière à redistribuer cette part de sur-compensation aux communes sous-compensées.

Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage sera mis en place. Il se traduit par un **coefficient correcteur** défini pour chaque commune et qui, selon sa valeur, neutralisera les « sur-compensations » et les « sous-compensations ».

**Le coefficient correcteur sera figé définitivement en 2021** et s'appliquera ensuite au produit de TFPB communal après réforme. Sa valeur sera inférieure à 1 pour les communes sur-compensées (communes ayant un gain de recettes du fait du transfert) et supérieure à 1 pour les communes sous-compensées (communes ayant une perte de recettes du fait du transfert).

Mais selon le dynamisme des bases de la TFPB et l'évolution du taux d'imposition voté par la commune, **il en résultera une majoration ou une minoration du produit perçu par la collectivité.**

D'après les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire**, le produit des 3 taxes ménages augmenterait de + 370 994 € (+ 3.5 %) par rapport à l'année 2020.

### Taux d'imposition communaux

	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Taux TH *	19,82%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	26,18%	25,92%	25,66%	25,40%	25,15%	41,12%
Taux FNB	72,95%	72,22%	72,22%	72,22%	71,50%	71,50%

Evolution	Moy.	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20
Taux TH	-0,2%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-0,8%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	0,0%
Taux FNB	-0,4%	-1,0%	0,0%	0,0%	-1,0%	0,0%

\* Ne concerne que les 20% des français les plus aisés en 2021 et les résidences secondaires.

\*\* Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15.97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

### Produits Fiscaux

€	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Produit TH	4 665 014	4 625 441	4 630 517	4 720 627	4 755 142	522 606
Produit FB	5 702 805	5 698 008	5 697 523	5 781 126	5 807 635	10 411 598
<i>dont ajustement coefficient correcteur</i>						1 204 819
Produit FNB	113 549	112 412	112 790	115 184	114 323	113 891
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>10 481 368</b>	<b>10 435 861</b>	<b>10 440 829</b>	<b>10 616 936</b>	<b>10 677 101</b>	<b>11 048 094</b>
<i>Variation en montant</i>		-45 506	4 968	176 107	60 164	370 994

**Les compensations pour exonérations de taxe d'habitation, auparavant comptabilisées en dotations (chapitre 74), sont maintenant intégrées au produit des impôts et taxes (chapitre 73). Cela entraîne donc une hausse des contributions directes (produit fiscal) par rapport à l'année 2020.**

#### - Divers impôts et taxes :

L'attribution de compensation diminue de - 3 840 € en 2021 (- 0.2 % €) et est estimée à 1 752 975 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) baisse de - 683 € (- 0.2 %) pour atteindre 331 340 €. La Ville de Morlaix ne sera plus, en 2021, bénéficiaire du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) soit - 48 542 €.

Les droits de place baissent de - 0.9 % (- 1 000 €), la taxe sur l'électricité est estimée à 330 000 €. Les recettes de la TLPE progressent légèrement (+ 10 000€) et les droits de mutation sont estimés à 460 000 €. Les droits de stationnement ne sont plus inscrits sur ce chapitre depuis janvier 2019 (mais sur le chapitre 70).

✓ **Chapitre 74 - Les dotations et participations baissent de - 5.1 % (soit - 249 121 €) par rapport au BP 2020 pour atteindre 4 626 771 €. Ce chapitre comprend trois grandes sources de produits :**

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 3 892 487 € (+ 26 455 €, soit + 0.7 % par rapport à l'année 2020).

La progression estimée, par rapport au réel de l'année 2020, est contrastée en fonction des dotations. La dotation forfaitaire (DF) baisse de - 0.2% % (- 4 798 €), la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de + 2.9 % (+ 18 630 €), la dotation de solidarité rurale (DSR) augmente de + 9.7 % (+ 32 557 €) et la dotation nationale de péréquation (DNP) diminue de - 8.6 % (- 19 934 €).

€	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Dotation forfaitaire (DF)	3 109 745	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 653 508
Effet variation de population	-32 596	-61 883	-916	-14 743	-42 988	22 135
Effet prélèvement pour péréquation	-51 129	-32 314	-27 955	-30 322	-24 256	-26 933
Contribution RFP	-434 965	-215 432	-630	0	0	0
<b>+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)</b>	<b>1 094 120</b>	<b>1 124 440</b>	<b>1 169 656</b>	<b>1 180 738</b>	<b>1 207 726</b>	<b>1 238 980</b>
dont DSU	530 422	572 589	598 319	619 582	640 297	658 927
dont DSR	278 498	289 738	310 618	322 964	334 406	366 963
dont DNP	285 200	262 113	260 719	238 192	233 023	213 089
<b>= DGF</b>	<b>4 203 865</b>	<b>3 924 556</b>	<b>3 940 271</b>	<b>3 906 288</b>	<b>3 866 032</b>	<b>3 892 487</b>
<i>Variation en montant</i>		-279 309	15 715	-33 983	-40 256	26 455

- Les compensations fiscales\* diminueraient de - 290 533 € (- 40.9 %), par rapport au réel de l'année 2020, pour atteindre 419 395 €. En effet, à compter de l'année 2021, **les compensations TH seront intégrées au produit de la TH** (chapitre 73).

€	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Compensations TH	411 723	568 505	614 969	660 470	692 214	
Compensations FB	19 432	7 761	7 388	8 256	8 107	409 752
Compensations FNB	11 904	11 041	9 647	9 643	9 607	9 643
Compensations TP	45 259	14 086				
<b>Compensations fiscales</b>	<b>488 318</b>	<b>601 393</b>	<b>632 004</b>	<b>678 369</b>	<b>709 928</b>	<b>419 395</b>
<i>Variation en montant</i>		113 075	30 611	46 365	31 559	-290 533

**Produits fiscaux y compris compensations**

€	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Produit et compensations	5 076 737	5 193 946	5 245 486	5 381 097	5 447 356	5 222 606
Produit et compensations	5 722 237	5 705 769	5 704 911	5 789 382	5 815 742	10 821 349
Produit et compensations	125 453	123 453	122 437	124 827	123 930	123 534
<b>Produits et comp.</b>	<b>10 924 427</b>	<b>11 023 168</b>	<b>11 072 833</b>	<b>11 295 305</b>	<b>11 387 029</b>	<b>11 467 489</b>
Produit et compensations	45 259	14 086				
<b>Produits et comp. Totaux</b>	<b>10 969 686</b>	<b>11 037 254</b>	<b>11 072 833</b>	<b>11 295 305</b>	<b>11 387 029</b>	<b>11 467 489</b>
<i>Variation en montant</i>		67 569	35 579	222 472	91 723	80 460

En 2021, l'évolution du produit de taxe d'habitation et de taxes foncières, majoré des compensations, est estimée à + 80 460 € soit une évolution + 0.7 % par rapport au réel de l'année 2020.

\* Les compensations fiscales représentent les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi et compensées par l'État selon les dispositions de la loi de finances pour 2021.

- Les participations de fonctionnement reçues de divers organismes :
  - La participation de la DRAC au Musée des Jacobins est estimée à 7 395 €.
  - Les participations de la Région (61 000 €) et celle du Département (27 400 €) pour l'utilisation des équipements sportifs restent stables.
  - La dotation de l'Etat pour le recensement est fixée à 2 959 € et la dotation « Titres sécurisés » (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales) est de 20 710 €.
  - Les diverses subventions liées à l'urbanisme (schéma directeur des mobilités urbaines, réinventons nos cœurs de Ville, etc.) sont inscrites pour 50 000 €.

**Ainsi, les dotations de l'Etat pour 2021 sont estimées à (chapitre 73 pour le FPIC et chapitre 74 pour les dotations et compensations) :**

€	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Dotation forfaitaire (DF)	3 109 745	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 653 508
Effet variation de population	-32 596	-61 883	-916	-14 743	-42 988	22 135
Effet prélèvement pour péréquation	-51 129	-32 314	-27 955	-30 322	-24 256	-26 933
Contribution RFP	-434 965	-215 432	-630	0	0	0
<b>+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)</b>	<b>1 094 120</b>	<b>1 124 440</b>	<b>1 169 656</b>	<b>1 180 738</b>	<b>1 207 726</b>	<b>1 238 980</b>
dont DSU	530 422	572 589	598 319	619 582	640 297	658 927
dont DSR	278 498	289 738	310 618	322 964	334 406	366 963
dont DNP	285 200	262 113	260 719	238 192	233 023	213 089
<b>= DGF (A)</b>	<b>4 203 865</b>	<b>3 924 556</b>	<b>3 940 271</b>	<b>3 906 288</b>	<b>3 866 032</b>	<b>3 892 487</b>
+ FPIC	220 553	189 250	161 108	100 929	48 542	0
<b>= Fonds de péréquation (B)</b>	<b>220 553</b>	<b>189 250</b>	<b>161 108</b>	<b>100 929</b>	<b>48 542</b>	<b>0</b>
<b>Compensations fiscales (C)</b>	<b>488 318</b>	<b>601 393</b>	<b>632 004</b>	<b>678 369</b>	<b>709 928</b>	<b>419 395</b>
<b>DOTATIONS (A) + (B) + (C)</b>	<b>4 912 736</b>	<b>4 715 199</b>	<b>4 733 383</b>	<b>4 685 586</b>	<b>4 624 502</b>	<b>4 311 882</b>
Variation en montant		-197 537	18 184	-47 797	-61 084	-312 620

✓ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : ce chapitre progresse de + 17.6 % (soit + 61 740 €) pour atteindre 412 240 € en 2021.

Ce chapitre comprend le loyer du théâtre (230 000 €) et le loyer de divers immeubles. Le loyer du théâtre est indexé sur l'indice du coût de la construction, ce qui se traduira en 2021 par une hausse de + 0.9 %. Les autres loyers générés par le patrimoine bâti de la Ville (Dialogues, la Cave des Jacobins, la salle de quartier Zoé Puyo, la salle socioculturelle de Ploujean, etc.) sont estimés à 120 000 € et seront indexés sur l'inflation.

Enfin, la somme de 53 440 € est inscrite dans ce chapitre et correspond au reversement de l'excédent du lotissement Kermaria lorsque celui-ci sera clôturé comptablement. En effet, tous les terrains sont maintenant vendus.

✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre est constitué pour 3 000 € du remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance.

## 1.2.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de la fonction	BP 2021	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	7 462 527	32,4%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	478 732	2,1%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 119 581	17,9%
3	CULTURE	2 564 981	11,1%
4	SPORTS ET JEUNESSE	1 298 887	5,6%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 046 100	4,5%
6	FAMILLE	2 008 982	8,7%
7	LOGEMENT	72 650	0,3%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	3 930 559	17,1%
9	ACTION ECONOMIQUE	27 000	0,1%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>23 010 000</b>	<b>100,0%</b>

**0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels** (secrétariat général, communication, comptabilité, informatique téléphonie, garage, ressources humaines, virement entre sections et charges financières) : **32.4 %**.

**1/ Sécurité et salubrité publiques** : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) : **2.1 %**.

**2/ Enseignement et formation** : restauration scolaire, garderie, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées : **17.9 %**

**3/ Culture** : Musée, bibliothèques, service animation et culturel, espace des sciences. Subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées, service logistique : **11.1 %**

**4/ Sports et jeunesse** : subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine : **5.6 %**

**5/ Intervention sociale et santé** : subventions aux associations (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), COALLIA (insertion sociale), DRE (dispositif de réussite éducative) : **4.5 %** Il faut y ajouter le budget du CCAS (**5 845 731 €**).

**6/ Famille** : centres de loisirs, personnel et subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (Carré d'As, ORPAM...) : **8.7 %**

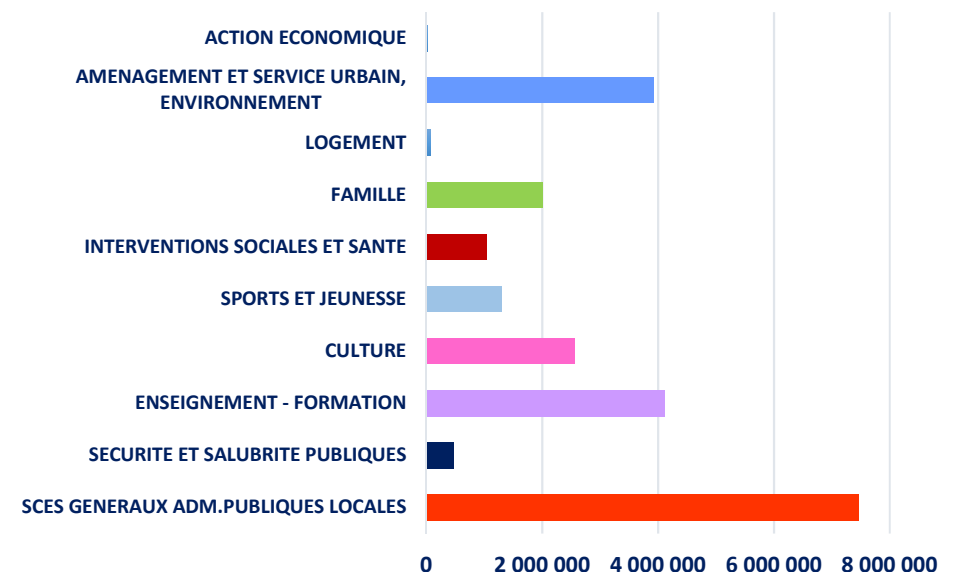
**7/ Logement** : service urbanisme, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) : **0.3 %**. La compétence habitat est transférée à Morlaix Communauté.

**8/ Aménagement et service urbain, environnement** : entretien voirie, espaces verts, bâtiments municipaux, propreté urbaine, navette de ramassage des ordures ménagères : **17.1 %**

**9/ Action économique** : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le FMC (enseignes commerciales) et le Pass commerce : **0.1 %**.

## LE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement par programme d'actions BP 2021





### 1.2.3 Présentation par service :

## BUDGET PRIMITIF 2021 PAR SERVICE

SERVICE (code)	SERVICE (libellé)	BP 2020	BP 2021	Variation en montant	Variation en %
10	SECRETARIAT GENERAL	67 600	63 000	-4 600	-6,8%
13	COMMUNICATION	118 570	84 500	-34 070	-28,7%
15	AFFAIRES CULTURELLES	162 210	852 500	690 290	425,6%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	74 000	70 000	-4 000	-5,4%
17	BIBLIOTHEQUE	75 000	75 000	0	0,0%
18	ANIMATIONS	46 000	40 000	-6 000	-13,0%
19	CABINET	19 600	10 200	-9 400	-48,0%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	39 800	28 000	-11 800	-29,6%
22	EDUCATION 1	537 050	481 100	-55 950	-10,4%
23	VIE ASSOCIATIVE	1 277 800	309 900	-967 900	-75,7%
24	SPORTS ANIMATION	10 650	10 500	-150	-1,4%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	129 850	120 000	-9 850	-7,6%
26	PISCINE	10 000	12 000	2 000	20,0%
27	EDUCATION 2	305 000	282 000	-23 000	-7,5%
29	SERVICE JEUNESSE	60 000	356 000	296 000	493,3%
30	POLICE MUNICIPALE	34 000	24 900	-9 100	-26,8%
33	FINANCES	4 084 165	4 393 500	309 335	7,6%
34	MARCHES ASSURANCES	162 985	172 500	9 515	5,8%
35	MAGASIN	295 500	300 000	4 500	1,5%
36	ECONOMAT	43 400	39 200	-4 200	-9,7%
40	BUREAU D'ETUDES	20 250	16 500	-3 750	-18,5%
42	URBANISME	140 000	140 000	0	0,0%
43	PROPRETE URBAINE	237 800	220 000	-17 800	-7,5%
44	ESPACES PUBLICS	417 500	410 000	-7 500	-1,8%
45	PATRIMOINE BÂTI	284 800	282 000	-2 800	-1,0%
46	ESPACES VERTS	156 700	166 700	10 000	6,4%
47	GARAGE	292 900	289 000	-3 900	-1,3%
48	FLUIDES	620 000	620 000	0	0,0%
50	RESSOURCES HUMAINES	12 844 670	12 700 000	-144 670	-1,1%
51	INFORMATIQUE	142 200	150 000	7 800	5,5%
52	C.H.S.C.T.	45 500	45 500	0	0,0%
53	TELEPHONIE	145 000	147 000	2 000	1,4%
54	LOGISTIQUE	19 500	15 000	-4 500	-23,1%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	50 000	20 000	-30 000	-60,0%
57	LA VIRGULE		63 500	63 500	
<b>TOTAL</b>		<b>22 970 000</b>	<b>23 010 000</b>	<b>40 000</b>	<b>0,2%</b>

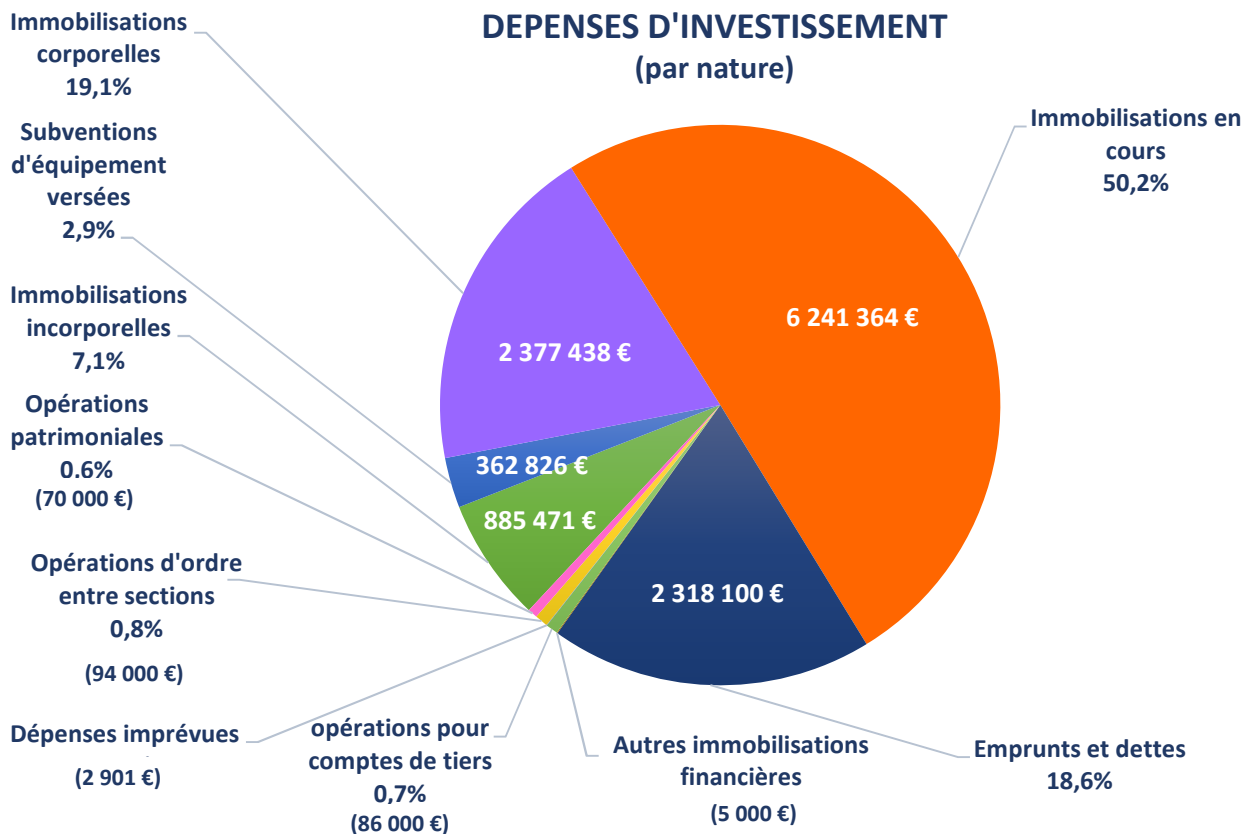
### 1.3 INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 12 443 100 € dont 1 035 913 € de reports en dépenses et 1 247 677 € de reports en recettes.

#### 1.3.1 Présentation par nature :

➤ Dépenses :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Reports 2020	Propositions nouvelles 2021	Reports + BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	90 285	795 186	885 471
204	Subventions d'équipement versées	133 874	228 952	362 826
21	Immobilisations corporelles	316 197	2 061 241	2 377 438
23	Immobilisations en cours	495 557	5 745 807	6 241 364
16	Emprunts et dettes		2 318 100	2 318 100
27	Autres immobilisations financières		5 000	5 000
45	opérations pour comptes de tiers		86 000	86 000
020	Dépenses imprévues		2 901	2 901
040	Opérations d'ordre entre sections		94 000	94 000
041	Opérations patrimoniales		70 000	70 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 035 913</b>	<b>11 407 187</b>	<b>12 443 100</b>

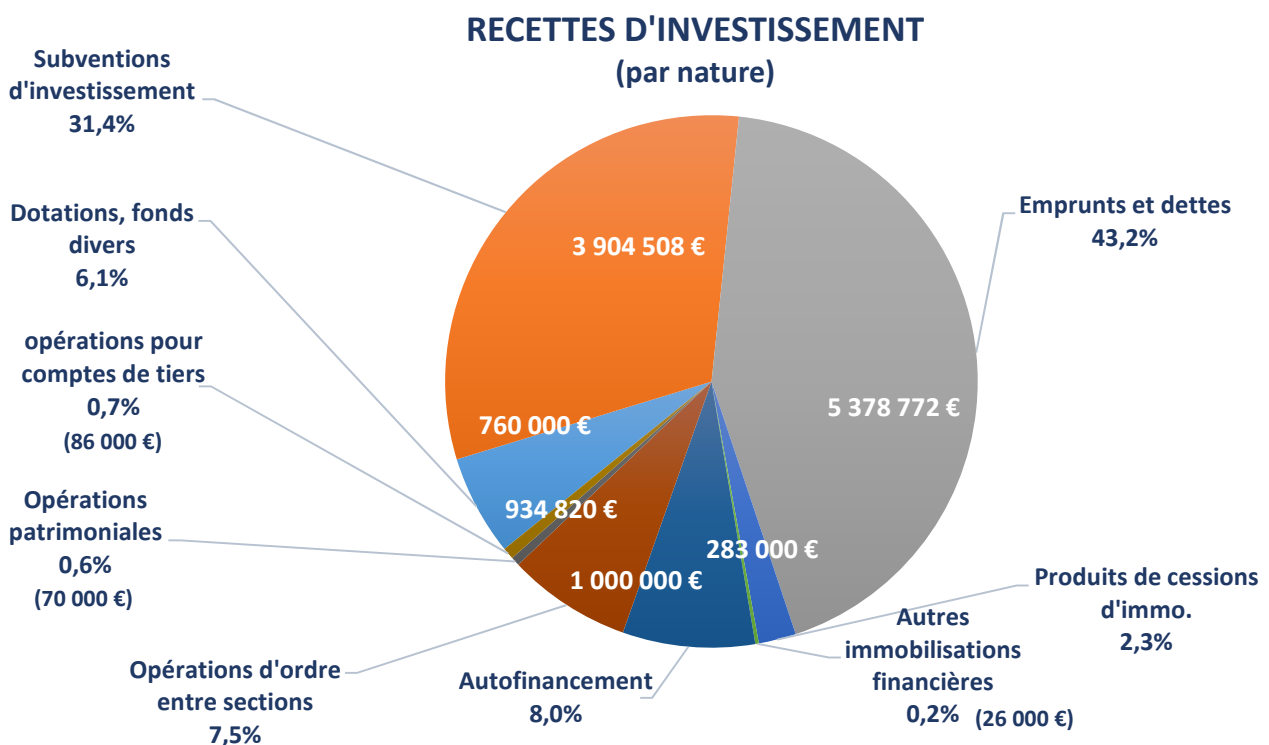


Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de différentes grandes masses :

- ✓ Le remboursement du capital (1 318 100 €) et la gestion de trésorerie (1 000 000 €). Il faut y ajouter 5 000 € dédiés aux prêts d'honneur.
- ✓ Les opérations de travaux et d'équipement qui s'élèvent à 9 960 000 € (y compris les travaux en régie inscrits pour 90 000 €).
- ✓ Les opérations pour compte de tiers : il s'agit d'arrêtés de péril pour 86 000 €.
- ✓ Les opérations d'ordre : il s'agit de subventions d'équipement (4 000 €) pour le chapitre 040 « opérations d'ordre entre les deux sections » (hors travaux en régie). Le chapitre 041 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement » regroupe les intégrations d'études, d'annonces, d'insertions ou des régularisations d'avances forfaitaires pour un montant de 70 000 €.

➤ Recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Reports 2020	Propositions nouvelles 2021	Reports + BP 2021
10	Dotations, fonds divers		760 000	760 000
13	Subventions d'investissement	1 247 677	2 656 831	3 904 508
16	Emprunts et dettes		5 378 772	5 378 772
024	Produits de cessions d'immo.		283 000	283 000
27	Autres immobilisations financières		26 000	26 000
021	Autofinancement		1 000 000	1 000 000
040	Opérations d'ordre entre sections		934 820	934 820
041	Opérations patrimoniales		70 000	70 000
45	opérations pour comptes de tiers		86 000	86 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 247 677</b>	<b>11 195 423</b>	<b>12 443 100</b>



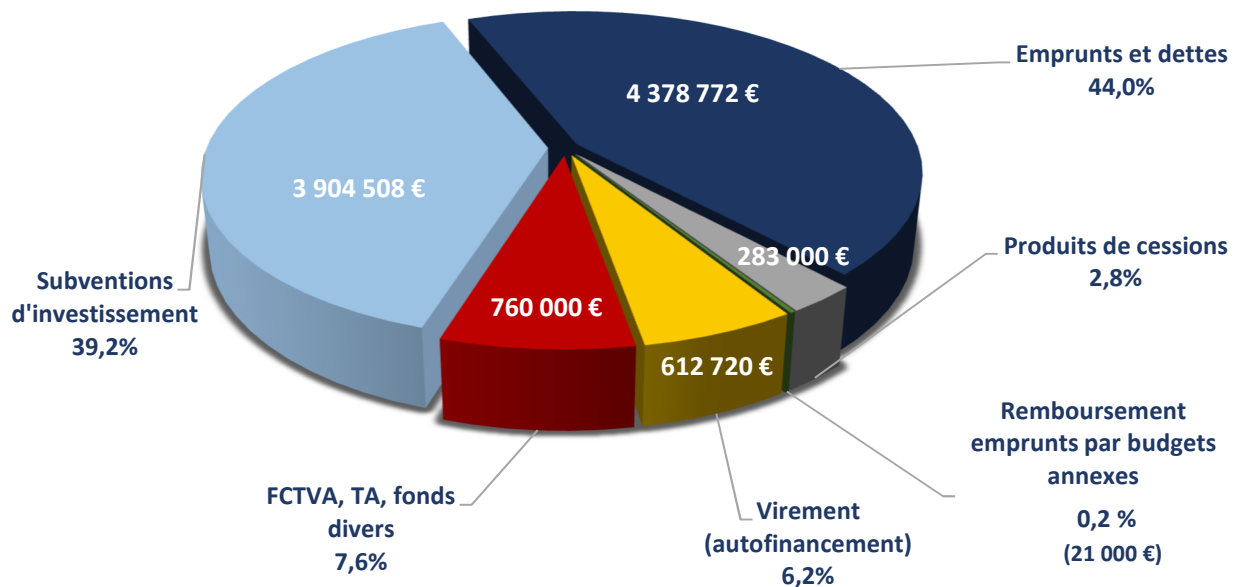
Le remboursement du capital de l'emprunt (1 318 100 €) est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (934 820 €) et d'une partie du virement de la section de fonctionnement (383 280 €). Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'élèvent à 70 000 €.

L'utilisation de l'emprunt revolving pour la gestion de trésorerie requiert l'inscription de 1 000 000 € en dépenses et recettes sur le compte 16449.

Le FCTVA (720 000 €), le solde du virement de la section de fonctionnement\* (612 720 €), le remboursement du capital d'emprunt par le budget annexe PPE (21 000 €), les amendes de police (120 000 €), la taxe d'aménagement (40 000 €), les subventions obtenues hors amendes de police (3 784 508 €), les cessions d'actifs (283 000 €) et la mobilisation d'un emprunt d'équilibre (4 378 772 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement à hauteur de 9 960 000 €.

\* hors subventions d'équipement transférées au compte de résultat (- 4 000 €)

### FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2021 (9 960 000 €)



En 2021, la Ville de Morlaix pérennise le **budget participatif** avec une enveloppe dédiée de 50 000 €. Il s'agira d'une expérimentation de démocratie locale directe. Ainsi, les habitants proposeront des projets qu'ils souhaitent pour leur ville ou leur quartier.

Ce budget permettra de développer la participation des citoyens. C'est un outil d'expression et d'implication des citoyens qui s'investiront dans la vie de la cité et participeront à la décision publique.

Tous les habitants de la commune pourront participer, proposer leurs idées et voter.

**Détail des cessions et subventions inscrites au BP 2021 :**

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2021</b>	<b>9 960 000</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>612 720</b>
<b>REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT PAR LE BUDGET ANNEXE PPE</b>	<b>21 000</b>
<b>CESSIONS</b>	<b>283 000</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>3 904 508</b>
- Subvention Banques des Territoires (Diagnostic urbain)	30 000
- Subvention DSIL 2021 (Ecole Jean Piaget)	33 000
- Report subvention DETR 2020 (Ecole Jean Jaurès)	50 000
- Subvention DETR 2021 (Ecole Jean Jaurès)	23 000
- Subvention DSIL 2020 (Ecole Poan Ben)	25 000
- Subvention DSIL 2021 (Ecole Diwan)	33 000
- Subvention Région (FRAM + FRAR) conservation préventive	13 540
- Report subvention DRAC 2020 (Réhabilitation Musée)	259 877
- Subvention DRAC 2021 (Réhabilitation Musée)	146 691
- Report subvention DRAC MH 2020 (Réhabilitation Musée)	16 158
- Report subvention Région 2020 (Réhabilitation Musée)	31 078
- Subvention Région 2021 (Réhabilitation Musée)	112 470
- Subvention Département (Réhabilitation Musée)	638 573
- Report subvention DSIL 2020 (Réhabilitation Musée)	212 770
- Subvention DSIL 2021 (Réhabilitation Musée)	92 625
- Report subvention DSIL ACV 2020 (Réhabilitation Musée)	19 358
- Subvention DSIL 2021 (Maison de quartier Zoé Puyo)	40 000
- Report subvention Pays de Morlaix (Plateforme culturelle)	86 103
- Subvention Pays de Morlaix (Plateforme culturelle)	13 897
- Report subvention DSIL 2019 (Plateforme culturelle)	36 585
- Subvention DSIL 2019 (Plateforme culturelle)	16 368
- Report subvention DSIL ACV 2019 (Plateforme culturelle)	82 335
- Subvention DSIL 2019 (Plateforme culturelle)	40 266
- Report subvention Région (Piste d'athlétisme)	51 548
- Report subvention Département (Piste d'athlétisme)	50 295
- Subvention Morlaix Communauté (Piste d'athlétisme)	50 295
- Subvention DETR 2021 (Plateau footballistique)	200 000
- Report subvention Morlaix Communauté (Conteneurs enterrés)	19 685
- Report subvention Département 2020 (Voirie)	66 000
- Report subvention DETR 2019 (rue Borgnis Desbordes)	66 500
- Report subvention DETR 2019 (rue des Vieilles Murailles)	51 600
- Report subvention DETR 2020 (Falaise route de Paris)	60 000
- Subvention Département (Voie d'accès au Port)	120 000
- Subvention Saint-Martin des Champs (Voie d'accès au Port)	130 000
- Subvention Morlaix Communauté (Voie d'accès au Port)	400 000
- Subvention DSIL ACV (Voie d'accès au Port)	220 000
- Subvention Pays de Morlaix 2020 (Requalification rue de Paris)	27 000
- Subvention DSIL 2020 (Requalification rue de Paris)	88 000
- Report subvention Département 2020 (Skatepark)	19 981
- Subvention Département 2020 (Skatepark)	10 910
- Report subvention DSIL 2020 (Skatepark)	67 804
- Subvention DSIL 2020 (Skatepark)	32 196
- Amendes de police	120 000
<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>	<b>40 000</b>
<b>FCTVA</b>	<b>720 000</b>
<b>EMPRUNT D'EQUILIBRE</b>	<b>4 378 772</b>

### 1.3.2 Présentation par fonction :

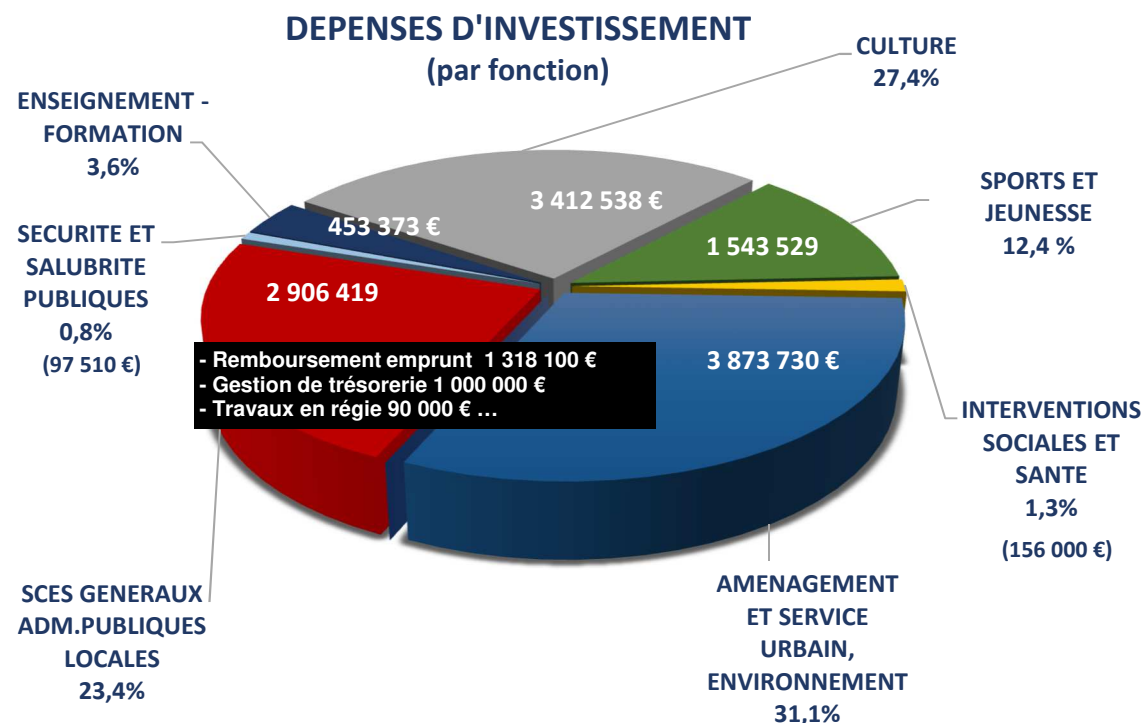
Fonction	Libellé de l'opération	Reports 2020	Propositions nouvelles 2021	Reports + BP 2021
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	52 899	2 853 521	2 906 419
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	0	97 510	97 510
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	6 012	447 361	453 373
3	CULTURE	378 077	3 034 462	3 412 538
4	SPORTS ET JEUNESSE	231 953	1 311 576	1 543 529
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	0	156 000	156 000
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	366 973	3 506 757	3 873 730
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 035 913</b>	<b>11 407 187</b>	<b>12 443 100</b>

## L'INVESTISSEMENT

#### Commentaires :

Les crédits d'investissement votés en 2021 s'élèvent à 12 443 100 € :

- ✓ Services généraux (23.4 %) : remboursement de l'emprunt de la Ville (1 318 100 €), renouvellement du matériel informatique, audit thermique et énergétique des bâtiments de la Ville, aménagement des allées du cimetière St-Augustin, acquisition d'engins et de véhicules utilitaires (fourgons)...
- ✓ Aménagements urbains (31.1 %) : pose de conteneurs enterrés, réfection de de la voirie (rue Borgnis Desbordes, rue de Kermadiou, etc.), achèvement des travaux de la voie d'accès au Port et du skatepark, requalification de la route de Paris, éclairage public, signalisation...
- ✓ Sports et jeunesse (12.4 %) : matériel sportif, entretien des équipements et des bâtiments sportifs, réfection du plateau footballistique de Coat Serho (phase I), etc.
- ✓ Enseignement (3.6 %) : mobiliers scolaires, entretien divers dans les écoles, remplacement des baies vitrées de l'école Piaget, remplacement des sols de l'école maternelle Jean Jaurès, remplacement de la couverture du bâtiment central de l'école primaire du Poan Ben, remplacement des menuiseries extérieures de l'école Diwan, etc.
- ✓ Culture (27.4 %) : conservation préventive des collections du Musée, travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins, achèvement des travaux de la plateforme culturelle « La Virgule », remplacement des menuiseries extérieures de la maison de quartier Zoé Puyo, etc.



### 1.3.3 Présentation par opération :

N° Opération	Intitulé	Reports	Prop. Nouvelles	BP 2021
002	TRAVAUX EN REGIE		90 000	90 000
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE		1 269 000	1 269 000
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES		1 070 000	1 070 000
020	PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES		2 901	2 901
02051	INFORMATIQUE	4 106	175 000	179 106
02052	TELEPHONIE	22 865	43 000	65 865
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	12 316	111 120	123 436
02071	<i>Travaux Hôtel de Ville</i>		29 120	29 120
02072	<i>Travaux divers de bâtiments</i>		56 000	56 000
02073	<i>Travaux Kernégues (services techniques)</i>	12 316	26 000	38 316
02081	MOYENS DES SERVICES	13 612	181 910	195 522
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES		25 000	25 000
113	SILIAM CASERNE		58 100	58 100
2031	ETUDES	5 406	77 000	82 406
204	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	12 500	166 152	178 652
21001	MATERIEL ET MOBILIER SCOLAIRE	6 012	47 861	53 873
	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES		399 500	399 500
21310	<i>Bâtiments scolaires Jean Piaget</i>		111 000	111 000
21311	<i>Bâtiments scolaires Jean Jaurès</i>		133 000	133 000
21313	<i>Bâtiments scolaires Poan Ben (primaire)</i>		56 000	56 000
21314	<i>Bâtiments scolaires Gambetta</i>		26 500	26 500
21315	<i>Bâtiments scolaires Diwan</i>		40 000	40 000
21316	<i>Bâtiments scolaires Emile Cloarec</i>		3 000	3 000
21318	<i>Bâtiments scolaires Corentin Caër</i>		30 000	30 000
32201	MUSEE ET MAISON A PONDALAZ	26 144	2 794 396	2 820 539
	EDIFICES CULTURELS ET CULTUELS	1 456	107 700	109 156
32402	<i>Chapelle Saint-Matthieu</i>	1 456		1 456
32405	<i>Maison à Pondalez</i>		6 000	6 000
32406	<i>Théâtre du Pays de Morlaix</i>		5 700	5 700
52001	<i>Maison de quartier Zoé Puyo</i>		96 000	96 000
32601	PLATEFORME CULTURELLE	350 477	228 366	578 843
41104	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SPORTIFS		9 400	9 400
	BÂTIMENTS SPORTIFS	231 953	76 544	308 497
41101	<i>Travaux divers bâtiments sportifs</i>		31 000	31 000
41106	<i>Travaux gymnase du Château</i>		1 500	1 500
41109	<i>Travaux gymnase du Ty Dour</i>	91 351		91 351
41110	<i>Travaux espace sportif de Kervéguen</i>		5 000	5 000
41201	<i>Travaux stades et terrains de sports</i>	140 602	3 000	143 602
41203	<i>Aménagement d'une aire de pétanque</i>		3 200	3 200
41301	<i>Piscine</i>		32 844	32 844
41204	PLAREAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO		1 225 632	1 225 632
52201	CENTRE DE SANTE MUNICIPAL		60 000	60 000
	PROPRETE URBAINE		32 000	32 000
81200	<i>Ordures ménagères conteneurs enterrés</i>		26 000	26 000
81301	<i>Matériel de voirie propreté urbaine</i>		6 000	6 000

N° Opération	Intitulé	Reports	Prop. Nouvelles	BP 2021
81405	ECLAIRAGE PUBLIC		39 000	39 000
81607	SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	3 930	60 000	63 930
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	48 707	720 000	768 707
82202	AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE COMMUNALE	74 752	103 000	177 752
82205	AMENAGEMENT VOIE D'ACCES AU PORT	111 044	818 712	929 756
82206	REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE PARIS		200 000	200 000
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	30 688	97 001	127 689
82401	ACQUISITIONS FONCIERES (Terrain)		42 500	42 500
82404	ACQUISITIONS IMMEUBLES BÂTIS DIVERS		71 000	71 000
82413	PORTAGE D'OPERATIONS IMMOBILIERES		400 000	400 000
82414	RESTRUCTURATION DE L'ILOT DU DOSSEN		400 000	400 000
82421	INSTALLATION DE JEUX DANS LES QUARTIERS	74 072	30 000	104 072
82431	DECONSTRUCTION DE BATIMENTS	271	26 592	26 863
82432	INONDATIONS (PAPI)	5 603	12 800	18 403
82439	TRAVAUX - ARRETES DE PERIL		86 000	86 000
82441	BUDGET PARTICIPATIF		50 000	50 000
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 035 913</b>	<b>11 407 187</b>	<b>12 443 100</b>

## 1.4 ANALYSE FINANCIERE

### 1.4.1 Les capacités d'épargne :

La projection des charges et produits et la réalisation du programme d'investissement ont des conséquences sur l'autofinancement et l'endettement de la collectivité.

D'après les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 (et notamment un taux de réalisation de 98% des dépenses de fonctionnement)**, les produits de fonctionnement courant évoluent de + 3.5 % générant une hausse de + 774 147 € en 2021 par rapport au pré Compte Administratif 2020.

Sur la même période, les charges de fonctionnement courant progressent à un rythme inférieur (+ 2.9 %), imposant + 558 869 € de dépenses supplémentaires en 2021 (par rapport au pré CA 2020). Ces deux effets se traduisent mécaniquement par une progression de l'épargne de gestion de + 60 833 € en 2021 (+ 2.4 %).

CHAINE DE L'EPARGNE (€)	2016	2017	2018	2019	PRE CA 2020	BP 2021
Produits de fct. courant	23 075 245	22 682 175	22 694 531	23 122 035	22 206 873	22 981 020
- Charges de fct. courant	19 717 052	19 849 229	19 821 141	20 127 699	19 574 178	20 133 047
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>3 358 193</b>	<b>2 832 946</b>	<b>2 873 389</b>	<b>2 994 336</b>	<b>2 632 695</b>	<b>2 847 973</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-167 950</b>	<b>-208 739</b>	<b>6 985</b>	<b>-122 969</b>	<b>-62 605</b>	<b>-217 050</b>
= Produits exceptionnels larges*	169 696	90 627	184 691	64 481	145 158	24 980
- Charges exceptionnelles larges*	337 646	299 367	177 706	187 450	207 763	242 030
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>3 190 243</b>	<b>2 624 207</b>	<b>2 880 374</b>	<b>2 871 367</b>	<b>2 570 089</b>	<b>2 630 923</b>
- Intérêts	352 618	329 648	289 146	280 096	273 052	278 599
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>2 837 625</b>	<b>2 294 558</b>	<b>2 591 228</b>	<b>2 591 270</b>	<b>2 297 038</b>	<b>2 352 324</b>
- Capital	1 242 653	1 066 164	969 505	946 358	1 075 226	1 294 674
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 594 973</b>	<b>1 228 395</b>	<b>1 621 724</b>	<b>1 644 912</b>	<b>1 221 812</b>	<b>1 057 650</b>

\*y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)



L'**excédent Brut Courant** (EBC), indicateur significatif de la situation financière d'une commune, augmenterait en 2021 de + 8.2 % (+ 215 278 €). Cette croissance est conjoncturelle et essentiellement due à la crise du Covid19 subie en 2020.

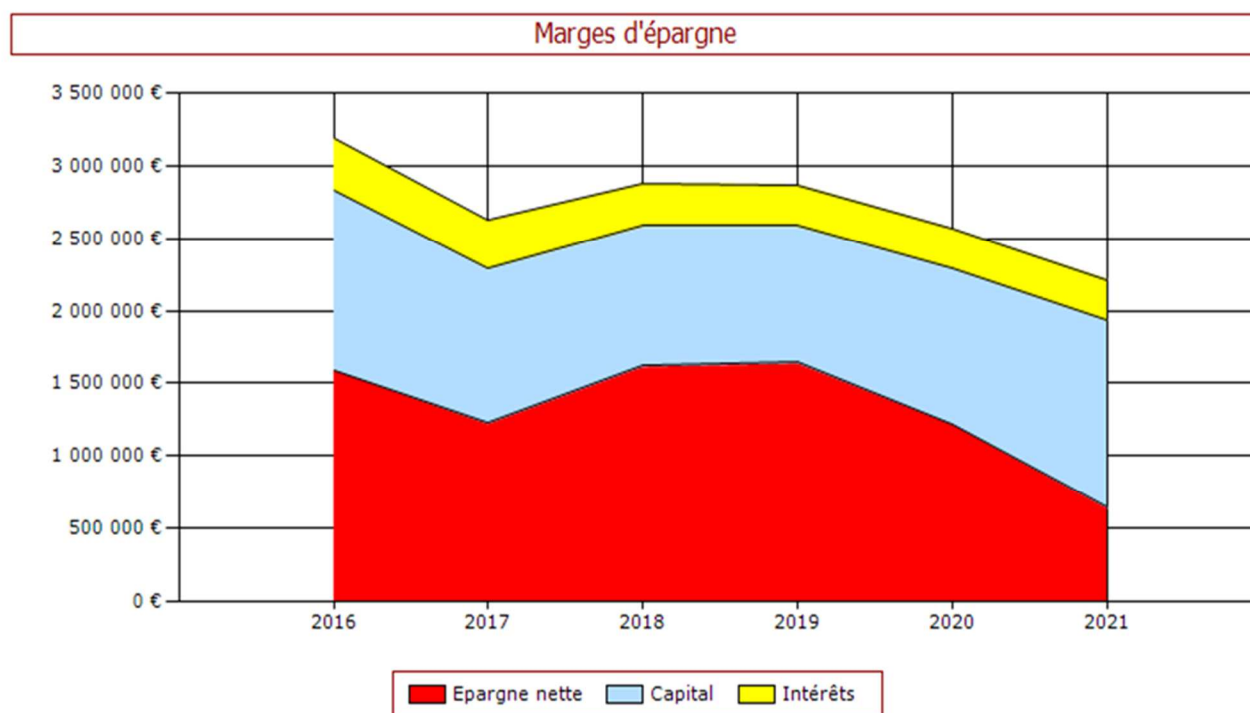
L'**épargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'**Epargne Brute** correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'**Epargne Nette** correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit **l'épargne disponible (autofinancement)**.

En 2021, la Ville de Morlaix disposera d'un autofinancement évalué à **1 057 650 €** (avec une hypothèse de réalisation de 98 % du budget de fonctionnement).

Il est donc essentiel de continuer à **maîtriser les charges** de fonctionnement en 2021 afin de ne pas dégrader **l'épargne nette** et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.



### 1.4.2 Les caractéristiques de la dette :

L'encours de dette au 31/12/2020 s'élève à 14 663 337 €, soit 975.7 € par habitant. Le délai minimal de désendettement de la collectivité est de 6.4 ans (Dette /Epargne Brute = 14 663 337 € / 2 297 038 €).

L'analyse de la dette donne une durée de vie résiduelle de 14 ans et 1 mois. La Ville de Morlaix est en capacité de faire face à ses remboursements d'emprunts avec le niveau d'épargne brute estimé en 2020.

La dette comporte 14 contrats de prêts pour un taux moyen de 1.88 %.

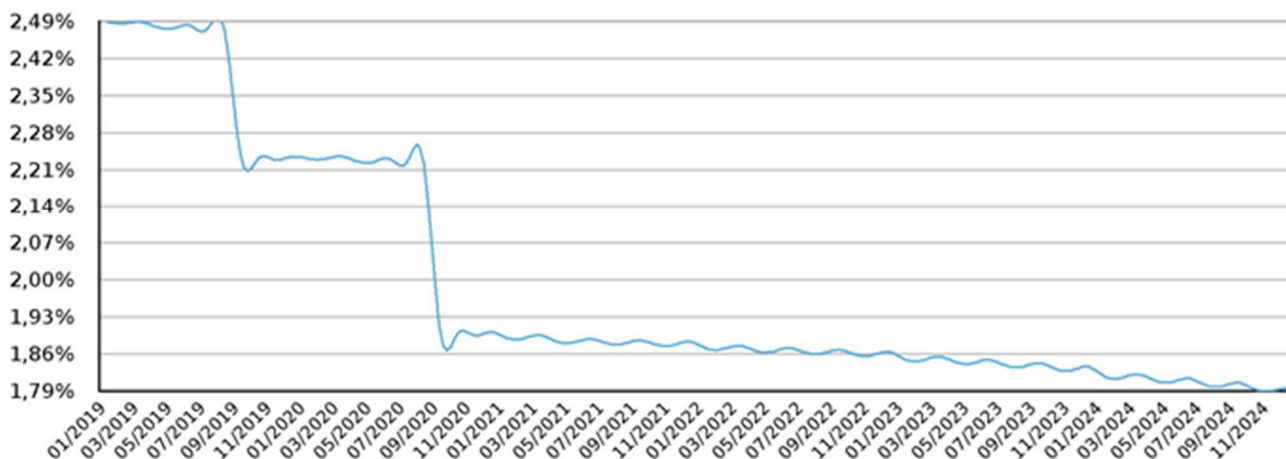
La structure de la dette est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	14 567 172 €	99,3%	1,90%
Variable	96 165 €	0,7%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>14 663 337 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,88%</b>

La dette est répartie à **99.3 % sur du taux fixe**, à 0.7 % sur du taux variable. Il n'y a plus de produit à pente (remboursement en 2018).

L'encours de dette de la Ville de Morlaix était composé, jusqu'en 2017, d'un seul emprunt structuré souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2007. **Le remboursement de cet emprunt structuré a été fait en 2018. Ainsi, la Ville peut maintenant afficher une note de 100 % 1A sur la Charte de Bonne Conduite.**

#### **Evolution annuelle du taux moyen (en %)**



### 1.4.3 Les principaux ratios financiers :

#### **Encours de la dette**

€	2016	2017	2018	2019	PRE CA 2020	BP 2021
Encours corrigé au 31.12	10 759 120	10 954 425	11 484 921	12 538 563	14 663 337	16 802 506
Epargne brute	2 837 625	2 294 558	2 591 228	2 591 270	2 297 038	2 352 324
<b>ENCOURS / EPARGNE BRUTE</b>	<b>3,8</b>	<b>4,8</b>	<b>4,4</b>	<b>4,8</b>	<b>6,4</b>	<b>7,1</b>

Le ratio Encours corrigé / Epargne brute indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans, la situation devient dangereuse.

Le délai minimal de désendettement de la collectivité serait de 6.4 années en 2020.

#### Ratios de dette

	2016	2017	2018	2019	PRE CA 2020	BP 2021
Encours corrigé par habitant	661,6	700,7	737,1	811,8	975,7	1 105,1
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	46,3%	48,1%	50,2%	54,1%	65,6%	73,0%

L'encours de dette qui s'élève à 14 677 337 € au 31/12/2020 représente 975.7 € par habitant. L'encours représente 65.6 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

Les investissements prévus pour 2021 aboutissent à un encours de dette estimé à 16 803 K€, avec un délai d'extinction de la dette maximum de 7.1 ans. Ce scénario montre que le programme d'investissement ambitieux est soutenable car la dette reste à un niveau acceptable pour une Ville de la taille de Morlaix.

## 2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

### 2.1 Pôle Petite Enfance (PPE)

Le Pôle Petite Enfance possède son propre budget annexe, qui regroupe 5 structures de fonctionnement :

- L'administration générale (19 330 €)
- La ferme des enfants (293 705 €)
- La crèche collective (1 172 420 €)
- La crèche halte-garderie (844 295 €)
- Le lieu d'accueil enfants parents « LAEP » (19 300 €)

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à **2 349 050 €**, composées à 89.6 % de charges de personnel.

Le budget est financé à hauteur de 290 000 € par la facturation aux parents, 6 000 € de participation du Conseil Départemental, 60 000 € de la commune de Saint-Martin-des-Champs, 5 000 € de Morlaix Communauté, 865 500 € de la CAF, 33 000 € de la MSA, 200 € de location du minibus de la crèche familiale, 10 000 € de remboursement des titres-restaurant (part salariale) et le solde par la subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 1 070 000 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées à **114 750 €** dont 21 000 € de remboursement d'emprunt, 14 400 € de matériels et équipements (grands jeux lits, chaises hautes, etc.), 70 000 € de travaux divers.

Le remboursement du capital de l'emprunt est financé par les dotations aux amortissements (18 330 €) et une partie des subventions d'investissement (36 330 €), tandis que les travaux et les équipements sont financés en partie par les subventions et un emprunt d'équilibre de 48 070 €. Cet emprunt sera supprimé lors de la reprise des excédents 2020 au moment du vote du compte administratif.

### 2.2 Cuisine Centrale

La Cuisine Centrale est suivie sur un budget annexe autonome, dont les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 sont estimées à **2 490 117 €**. Elles sont composées à 55.5 % d'achats et fournitures pour un montant de 1 381 567 €, à 41.8 % de charges de personnel (1 040 000 €), et à 0.2 % de charges financières (4 400 €). Les dotations aux amortissements s'élèvent à 47 300 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 490 ,117 €, **dont 2 410 117 € sont issues de la tarification aux clients** (communes, lycées, collèges, centre de loisirs, EHPAD, portage à domicile, sociétés privées...) et 80 000 € de subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix.

L'exploitation dégage un autofinancement prévisionnel de 47 300 € permettant de rembourser le capital des emprunts et de renouveler en partie le matériel de cuisine.

La section d'investissement est fixée en 2020 à **114 438 €**, dont 40 820 € affectés au remboursement du capital des emprunts, 23 018 € (report 2020) pour des travaux de construction d'un local à usage de bureau et extension d'un quai, 50 600 € pour l'acquisition d'armoires chaudes, d'une cellule de refroidissement, etc.

Une partie de ces charges est autofinancée mais un emprunt d'équilibre de 50 538 € est nécessaire afin d'équilibrer le budget d'investissement 2021 de la Cuisine Centrale. Cet emprunt sera supprimé lors de la reprise des excédents 2020 au moment du vote du compte administratif.

## 2.3 Parc de Langolvas

L'exploitation du Parc des Expositions de Langolvas relève d'un budget annexe spécifique de la collectivité. En 2021, le total des charges de fonctionnement est estimé à **251 460 €**, composé de charges à caractère général (147 220 €), de charges de personnel (90 000 €), de charges financières (2 100 €) et de dotations aux amortissements (5 000 €).

Ces dépenses sont financées par les produits d'exploitation pour un montant de 93 500 € et une subvention d'équilibre du budget principal estimée à 157 960 €.

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à **14 500 €**, dont 12 000 € affectés au remboursement du capital de l'emprunt et 2 500 € pour l'achat de matériels (tables, chariot).

Afin de financer l'investissement, un emprunt d'équilibre de 2 500 € est affecté à ce budget annexe.

## 2.4 Lotissements

La Ville de Morlaix possède deux budgets annexes « lotissements ». Il est donc nécessaire d'ouvrir des lignes de crédits en dépenses pour le solde des marchés d'aménagement de ces lotissements et de matérialiser les recettes à percevoir.

### 2.4.1 Lotissement « Orée du Bois » :

Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS. Il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'aménagement de terrains car il reste encore deux terrains à vendre.

- Fonctionnement : réel = 285 720.55 €	ordre = 39 492.36 €
- Investissement : réel = 160 507.64 €	ordre = 39 492.36 €

La reprise des résultats (dès à présent) permet un équilibre plus sincère des opérations de lotissement.

### 2.4.2 Lotissement « Rue de Kermaria Ploujean » :

Il s'agit de la création d'un lotissement de 11 lots rue de Kermaria à Ploujean. Le terrain a été acquis sur le budget principal en 2008; il a été cédé au budget annexe en 2011 pour un coût de 104 000 €.

Le coût total des travaux de viabilisation et de voirie s'élève à 409 804 €. Ils ont été réalisés après une phase d'études d'un coût de 14 200 €. La Ville a réalisé les réseaux, la voirie et les espaces verts. Les travaux sont achevés et il ne reste plus de lot à vendre.

Ce budget sera clôturé en 2021 et les excédents (53 440.42 €) seront reversés sur le budget principal de la Ville.

### 3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2021 CONSOLIDEE :

BUDGETS 2021	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget Principal</b>	<b>12 443 100,00</b>	<b>12 443 100,00</b>	<b>23 010 000,00</b>	<b>23 010 000,00</b>
Propositions nouvelles	11 407 186,74	11 195 423,00	23 010 000,00	23 010 000,00
Reports	1 035 913,26	1 247 677,00		
<b>Budgets annexes</b>	<b>443 688,00</b>	<b>443 688,00</b>	<b>5 469 280,71</b>	<b>5 469 280,71</b>
Cuisine Centrale	114 438,00	114 438,00	2 490 117,00	2 490 117,00
<i>Propositions nouvelles</i>	<i>91 419,76</i>			
<i>Reports</i>	<i>23 018,24</i>			
Pôle Petite Enfance	114 750,00	114 750,00	2 349 050,00	2 349 050,00
Parc de Langolvas	14 500,00	14 500,00	251 460,00	251 460,00
Lotissement Orée du Bois	200 000,00	200 000,00	325 212,91	325 212,91
Lotissement Kermaria			53 440,80	53 440,80
<b>TOTAL</b>	<b>12 886 788,00</b>	<b>12 886 788,00</b>	<b>28 479 280,71</b>	<b>28 479 280,71</b>

41 366 068,71